

**AMBASSADE DE FRANCE AU TOGO
SERVICE ECONOMIQUE TOGO-BENIN**

Rédigée par Pierre-Henry LENFANT et Quentin ERNOULT
Ref note SE Actualité économique Bénin 27 avril 2018
Tel (+228) 22 23 46 80 ; 22 23 46 73

le 27 avril 2018

NOTE

Objet : Actualité économique du Bénin – avril 2018

Sommaire :

- Fiscalité : recouvrement de la taxe sur les véhicules à moteur (TVM)
- Redimensionnement du réseau à fibre optique en cours de construction
- Hausse des subventions gouvernementales pour la campagne agricole 2018/2019
- 120 Mds FCFA (183 MEUR) de la Banque mondiale pour lutter contre l'érosion côtière en Afrique de l'Ouest
- Accord avec le FMI sur la 2e revue du programme FEC
- Relance de la production de miel
- Programme de relance des marchés de gros et de détail à Cotonou
- Tourisme culturel
- Relations avec les IFI
- Mission d'analyse financière
- Tourisme- introduction du visa électronique

Fiscalité : recouvrement de la taxe sur les véhicules à moteur (TVM)

L'opération de recouvrement de la taxe sur les véhicules à moteur (TVM) a démarré le 4 avril. Introduite dans la loi de finances 2017 pour remplacer plusieurs taxes, la TVM n'avait pu être mise en œuvre l'an dernier et sa collecte avait été suspendue en juillet dernier, pour permettre une campagne de sensibilisation des usagers. Cette taxe a été étendue en 2018 aux véhicules à moteur d'au moins trois roues immatriculés au Bénin et utilisés pour le transport en commun ou privé de personnes ou de marchandises, dont le montant minimum est de 15.000 FCFA (23€) à acquitter au plus tard le 31 mars suivant l'immatriculation. La Tvm est exigible au 31 mars de chaque année. Les visites techniques des véhicules effectuées par le Centre national de sécurité routière (CNSR) sont subordonnées au paiement de la TVM. En 2017, la collecte a représenté 3,5 Mds FCFA selon la direction générale des Impôts et du Domaine (Dgid).

La TVM concerne quatre catégories de véhicules : la taxe sur les voitures de société est fixée entre 150.000 et 200.000 FCFA, celle sur les voitures de transport privé de personnes ou de marchandises varie entre 20.000 et 60.000 FCFA. Les véhicules de transport public de personnes et de marchandises vont verser entre 38.000 et 136.000 FCFA en fonction du nombre de places et de tonnes. Les véhicules à trois roues verseront une taxe de 15 000 FCFA.

Redimensionnement du réseau à fibre optique en cours de construction

La 1ère phase du projet de déploiement de l'internet très haut débit, exécutée dans le cadre du Projet de développement des infrastructures de télécommunication et des technologies de l'information et de la communication (PDI2T), vient d'être revue à la hausse par le gouvernement. Certaines communes n'étant pas couvertes par cette 1ère phase, une extension et densification du réseau à fibre optique a été validée par le conseil des ministres. Une extension de 108 à 133 sites du réseau *Long term Evolution* (LTE, norme « 3G ») de Benin Telecoms est notamment prévue.

Hausse des subventions gouvernementales pour la campagne agricole 2018/2019

Le gouvernement a décidé d'augmenter les subventions pour les équipements et intrants agricoles au profit des producteurs, afin de consolider durablement le secteur agricole. Au total, 12.600 tonnes d'engrais seront mises à la disposition des producteurs, pour un prix de rachat garanti de 6 000 FCFA par sac de 50 kg, au lieu de 12 000 FCFA lors de la précédente campagne 2017/2018.

120 Mds FCFA (183 MEUR) de la Banque mondiale pour lutter contre l'érosion côtière en Afrique de l'Ouest

Cet appui va bénéficier à six pays ouest-africains - Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sao-Tomé-Et-Principe, Sénégal et Togo - dans le cadre du Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA) de la Banque mondiale. L'objectif est de réduire à la fois les inondations et la pollution maritime. L'appui se compose d'un prêt de 120 MUSD (97 MEUR) et d'un don de 70 MUSD (56,5 MEUR) de l'Association internationale de développement (IDA), complétés de financements du Fonds pour l'environnement mondial (16 MEUR), du Fonds nordique de développement (13,1 MEUR) et du Fonds français pour l'environnement mondial (1,3 MEUR). Pour rappel, les zones côtières participent à 56% du PIB de la région.

Accord avec le FMI sur la 2e revue du programme FEC

Les discussions sur la 2e revue du programme de Facilité élargie de crédit (FEC) se sont conclues le 1er avril 2018. L'ensemble des indicateurs (quantitatifs et structurels) du 2nd semestre 2017 ont été atteints, voir dépassés en ce qui concerne la mobilisation des recettes intérieures et les dépenses sociales prioritaires. La croissance économique est estimée à 5,6% pour 2017, le déficit budgétaire (dons compris) à 5,9% du PIB (contre 7,1% initialement projeté), et la dette publique à 54,6% du PIB (+5,1 pts de PIB par rapport à 2016), et devrait se stabiliser à 56% d'ici 2018. Le passage au conseil d'administration prévu pour

Relance de la production de miel

Les autorités vont relancer la production apicole en vue d'exporter du miel sur le marché européen. Le Bénin vient en effet d'être officiellement inscrit sur la liste des six pays africains, autorisés à exporter les animaux et les produits d'origine animale au sein de l'espace communautaire européen. La Commission Européenne a entériné le plan de surveillance des résidus de médicaments vétérinaires dans les produits d'origine animale présenté par le Bénin et rendu sa décision d'exécution le 15 février 2018. Le Laboratoire central de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments (LCSSA) a désormais la charge de la mise en place des technologies et des méthodes d'analyse spécifiques du miel et de leur processus d'accréditation.

Programme de relance des marchés de gros et de détail à Cotonou

L'incendie à l'aube du lundi 16 avril 2018 au marché Dantokpa, le premier marché de Cotonou, va accélérer la mise en œuvre du programme de modernisation des marchés urbains et régionaux, et la délocalisation du marché Dantokpa (CDM du 18/04/2018).

Le site d'Akassato dans la commune d'Abomey-Calavi a été retenu pour la construction d'un marché de gros véritable plateforme agroalimentaire régionale et de logistique – sur un site de 150 hectares qui va accueillir le commerce de gros (produits vivriers, marchandises manufacturées, logistique, viandes, poissons, etc.). Le site de Kouhounou (stade Général Mathieu KEREKOU) verra la construction d'une galerie commerciale de mille boutiques. La maîtrise d'œuvre de ces projets a été confiée à la Société SEMMARIS qui est le gestionnaire du marché de Rungis en France associée au bureau d'architecture Arte Charpentier. Les travaux devraient démarrer début 2019 pour durer 24 mois.

Tourisme culturel

Cinq cabinets architecturaux français (Atelier d'architecture de Valence-Loutati, Agence Française N'Thépé, Agence d'architecture Zuo Montpellier, Eremco, Atelier Les Crayons) ont été retenus pour la maîtrise d'œuvre, en partenariat avec des cabinets béninois, des équipements culturels et touristiques des localités d'Abomey, d'Allada, de Ouidah et de Porto-Novo. Les dossiers architecturaux et études

techniques détaillées permettront amorcer la phase de construction des infrastructures (CDM 21/03/2018).

Relations avec les IFI

Le gouvernement a officiellement adopté (CDM du 21/03/2018) le Programme de croissance pour le développement durable (PC2D) 2018-2021 ; il constitue le document de référence pour le dialogue avec les Partenaires techniques et financiers, dans le cadre des différents programmes économiques et financiers comme des appuis budgétaires. Le PC2D remplace la « Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté » SRCP 2011-2015, qui n'a pas donné de résultats probants. Il permettra auxdits partenaires d'apprécier, au regard des secteurs de leurs portefeuilles respectifs, les modalités d'appui pour la réalisation de projets et programmes économiques et sociaux du Bénin.

Mission d'analyse financière

Dans le cadre de la notation financière souveraine du Bénin, une mission de trois agences internationales de notation (Fitch, Moody's et Standard & Poors s'est rendue à Cotonou les 29, 30 mars, 4 et 5 avril 2018.

Tourisme- introduction du visa électronique

Pour simplifier les formalités aux personnes désireuses de visiter le pays, le Bénin vient depuis le 23 avril de passer à l'e-visa, une autorisation électronique délivrée via internet (www.evisa.gouv.bj) aux ressortissants non-africains pour tout séjour touristique ou d'affaires d'une durée n'excédant pas 90 jours. La procédure est simplifiée : seuls les noms, prénoms, numéros de passeport et date de séjour sont requis. Le délai de traitement est inférieur à quarante-huit heures.